

# Séance du 4 juin 2015

L'an deux mille quinze, et le quatre du mois de juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Sandrine URBAIN, Maire

**Etaient présents** : Mmes, Mrs, URBAIN Sandrine, ISSELIN Jean-Claude, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, CONTANT Evelyne, GONCALVES Jean, JALOUX Patricia, CABOT Christophe, PREVOT Pascal, DAUNIQUE Monique, VERGNE Sandra, GROSCLAUDE Mathias, DELATTRE Richard, PILLOT Christine et CALLOT Franck.

**A donné pouvoir** : Néant

**Absents** : Mme CASTEX Céline,

**Secrétaire** : Madame DAUNIQUE Monique

**Date de convocation** : 28 mai 2015

**Date d'affichage** : 28 mai 2015

Le compte rendu du conseil municipal du **31 mars 2015** est approuvé à l'unanimité.

## Communications du Maire :

### **Groupement de commandes départemental d'achat de gaz naturel**

Madame le Maire communique à l'assemblée un mail du SDEA concernant l'indice utilisé pour la révision des prix des fournitures de gaz naturel qui s'élève à 20,69 euros/MWh pour le mois de juin. Pour mémoire il valait 23,57 en décembre 2014, 23,19 en janvier, 20,44 en février, 22,53 en mars, 22,00 en avril et 21,61 en mai 2015.

### **Comité des Festivités Clériciennes**

Madame le Maire informe le Conseil de l'invitation du Comité des Festivités Clériciennes à la rencontre sportive qu'elle organise le dimanche 14 juin de 10h à 18h sur le stade de Clérey et en présente les activités.

Elle informe que le CFC organise également le dimanche 30 août 2015, une sortie au Château de Guédelon.

### **Syndicat Intercommunal du Vaudois**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux délibérations du Conseil Municipal en date des 3 décembre 2013 et 31 mars 2015, un arrêté préfectoral en date du 6 mai 2015 a prononcé le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal du Vaudois.

### Recensement INSEE 2016

Madame le Maire communique à l'assemblée le courrier de l'INSEE informant de la tenue en 2016 du recensement des habitants de notre commune dont la collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Les personnes qui ont assurées les fonctions d'Agent Recenseur lors du dernier recensement seront contactées afin de savoir si elles souhaitent assumer de nouveau cette fonction.

### Courrier de Monsieur DUPLUS

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur Raymond DUPLUS. La commission de la voirie se réunira à ce sujet.

### Séances de cinéma :

Les prochaines séances de cinéma mises en place par l'Association Tata Nounous auront lieu le samedi 13 juin et seront les suivantes :

- **14h : Cendrillon**
- **16h30 : Advengers**
- **20h : Pourquoi j'ai pas mangé mon père**

## Questions principales

### 2015-14 : Contrat CAF ENFANCE JEUNESSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et autorise Madame le Maire à signer le dit contrat.

### 2015-15 : Constitution du jury d'assises de l'Aube pour 2016 : Désignation des jurés par tirage au sort.

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à la circulaire de Madame la Préfète de l'Aube et au courrier de Monsieur le Maire de Vendevre sur Barse, il convient de procéder au tirage au sort de trois personnes susceptibles de remplir les fonctions de jurés. Les personnes suivantes ont été désignées par le tirage au sort :

- ✓ Monsieur FOURNIER Jérémy Stéphane Martial né le 24 mai 1978 à BAR SUR AUBE (Aube), domicilié à CLEREY (Aube) 2, Rue de la Vallée de la Seine, Responsable d'Agence.
- ✓ Madame COURTEAU épouse BOURGOIN Muriel Michèle Monique, née le 5 août 1964 à TROYES (Aube), domiciliée à CLEREY (Aube) 66, Rue de la Vallée de la Seine, Mère au foyer.
- ✓ Madame PARNALLAND veuve JACQUART Nicole, née le 20 octobre 1934 à NUITS SAINT GEORGES (Côte d'Or), domiciliée à CLEREY (Aube) 12, Ruelle des Plantes, Retraitée.

## 2015-25 : Renforcement de l'installation communale d'éclairage public Impasses du Gué de Fonteny et de la Noue du Moulin

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 5 mars 1980.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- la dépose de 7 luminaires type boule vétustes,
- la fourniture et la pose de 7 rehausses en acier galvanisé de hauteur 2 m surmontées chacune d'un luminaire fonctionnel avec lampe à vapeur de sodium haute pression 70 W.

Selon les dispositions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 9 du 21 février 2014 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 4 300,00 Euros, et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense (soit 2 150,00 Euros).

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Comme le permettent les articles L4531-1 et L4531-2 du Code du travail aux communes de moins de 5000 habitants, il est possible de confier au maître d'oeuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaire pour l'hygiène et la sécurité du chantier.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1°) DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Madame le Maire.

2°) S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 9 du 21 février 2014 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 2150,00 Euros.

3°) S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

4°) DEMANDE au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

5°) PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

## 2015-26 : Renforcement de l'installation communale d'éclairage public Rues du Grand Tertre, de la Vallée de la Seine et de la Plage

*Le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement et le renforcement de l'installation communale d'éclairage public rues du Grand Tertre, de la Vallée, du Patis et de la Vallée de la Seine.*

*Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :*

- *la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,*
- *la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 5 mars 1980.*

*Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :*

- *la dépose de 45 luminaires vétustes équipés d'une lampe à ballon fluorescent énergivore,*
- *la fourniture et la pose, sur support existant, de 43 luminaires fonctionnels équipés pour lampe à vapeur de sodium haute pression 70 W,*
- *la fourniture et la pose de 2 rehausses en acier galvanisé de hauteur 2 m, surmontés chacune d'un luminaire fonctionnel avec lampe à vapeur de sodium haute pression 70 W,*
- *la mise en conformité de l'installation communale d'éclairage public.*

*Selon les dispositions de la délibération n° 9 du 18 décembre 2009 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 20 000,00 Euros, et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense (soit 10 000,00 Euros).*

*Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.*

*Comme le permettent les articles L4531-1 et L4531-2 du Code du travail aux communes de moins de 5000 habitants, il est possible de confier au maître d'oeuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaire pour l'hygiène et la sécurité du chantier.*

*Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :*

*1°) DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.*

*2°) S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions de la délibération n° 9 du 18 décembre 2009 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 10 000,00 Euros.*

*3°) S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.*

*4°) DEMANDE au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.*

*5°) PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.*



### **2015-17 : ATSEM 1<sup>ère</sup> Classe**

Madame le Maire informe l'assemblée que la reconduction à la rentrée scolaire des deux classes maternelles rend préférable le recours à un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles contractuel à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- De créer un poste d'ATSEM à mi-temps, soit, 17 h 30 minutes hebdomadaires, pour une durée allant du 1<sup>er</sup> Septembre 2015 au 31 Août 2016,
- Que le recrutement se fera sur la base de l'échelle 4 Indice Brut 342

ET AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette embauche.

### **2015-18 : Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en place des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ayant nécessité une refonte des plannings des agents intervenants dans tous les domaines d'activités dans les classes primaires et maternelles, il convient de procéder au recrutement d'un nouvel adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 5h30 minutes hebdomadaires pour une durée allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 5 juillet 2016.

Que le recrutement se fera sur la base de l'Echelle 3, IB 340

Précise que l'intéressé pourra effectuer des heures complémentaires sur demande du Maire, en fonction des besoins du service

CHARGE Madame le Maire de déclarer la vacance d'emploi au Centre de Gestion et de signer tous les actes nécessaires à ce nouveau recrutement.

### **2015-19 : Vote des subventions communales 2015 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

La protection civile de Troyes	100,00
La prévention routière	100,00
UVA	500,00
HANDI SPORT	100,00
Parents d'élèves de Lusigny	200,00
Le Beau Toquât	350,00
Coopérative Scolaire de Clérey*	5 000,00
Croix Rouge Française	150,00
Association Loisirs et Détente	400,00
Amicale des Sapeurs Pompiers**	2 000,00
ADMR de l'Aube	300,00
AFR Clérey-Fresnoy	5 000,00
Association Jeunes Sapeurs Pompiers	250,00
Association Sportive et Culturelle Fresnoy-Clérey	500,00
CFA de Pont Sainte Marie	130,00
BTP CFA AUBE	65,00
Comité des Festivités Clériciennes	500,00
<b>Total</b>	<b>15 645,00</b>

\* Pour 6 classes.

Ce montant pourra être revu à la hausse en fonction de la mise en place d'activités.

\*\* y compris 1.500,00 euros pour acquisition de matériel

## Questions diverses

### 2015-20 : Maison des Assistantes Maternelles : dispense du loyer du mois d'août

Suite à la demande de l'Association Pirouette et Galipette- Maison d'Assistantes Maternelles, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas réclamer le loyer du mois d'août à l'association du fait de la fermeture de la structure pour congés à cette période.

### 2015-27 : Choix du bureau d'urbanisme pour la révision du POS en PLU

Le Conseil Municipal,

Considérant les offres reçues en mairie,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par la DDT et présenté par Monsieur Frédéric BAUDOUIN lors de la réunion de la Commission Communale d'Urbanisme en date du 28 mai 2015,

Après avoir examiné les différentes propositions :

DECIDE, à l'unanimité, de retenir PERSPECTIVES, URBANISME et PAYSAGE comme bureau d'urbanisme pour la révision du POS en PLU pour un montant de 20.750,00 euros HT.

### 2015-16 : Création d'un poste d'Adjoint Technique dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, la commune a la possibilité de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi pour le compte du Conseil Départemental et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

**DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

**PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

**PRECISE** que la durée du travail est fixée à **30 heures par semaine**.

**INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du **SMIC horaire**, multiplié par le nombre d'heures de travail.

**AUTORISE** Madame le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement et la mise en place de l'aide du Conseil Départemental.

### **2015-21 : Prise en charge des NAP**

Madame le Maire présente à l'assemblée l'état des heures effectuées par les agents de l'Association Familles Rurales Clérey-Fresnoy le Château dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2015 pour un montant de 1.057,86 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce montant et informe de son accord pour le remboursement de cette somme à l'Association Familles Rurales Clérey-Fresnoy le Château.

### **2015-22 : Courrier du Camping des Terres Rouges : demande de déplacement du défibrillateur**

Madame le Maire communique à l'assemblée un courrier du Camping des Terres Rouges, qui sur suggestion du service régulateur du SAMU, sollicite le déplacement du défibrillateur pendant la période allant du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2015 et son installation au camping en prévention des risques de noyade.

Le Conseil Municipal, donne son accord pour que le défibrillateur soit installé pendant la période estivale au Camping des Terres Rouges sous réserve :

- ✓ du maintien de sa disponibilité 24 h sur 24 pour la Compagnie des Sapeurs Pompiers et/ou en cas d'accident dans un lieu autre que le camping
- ✓ de sa prise en charge par la compagnie d'assurance du propriétaire du camping.

Le SDIS, en la personne de son Médecin-Chef sera avisé du déplacement du défibrillateur pendant cette période.

### **2015-23 : Nouvelle tarification de la location de la Salle des Fêtes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'au compter du 5 juin 2015, toute réservation de la salle des fêtes se fera selon les tarifs suivants, pour une location du vendredi à 18h au lundi à 8h :

- Habitant de Clérey : 200,00 euros
- Non habitant : 280,00 euros

### **2015-24 : Demande de mise à disposition d'une salle communale.**

Madame le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 19 mai dernier émanant de Madame Céline POLSINELLI, Directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs de la Communauté de Communes Portes de Champagne, informant que dans le cadre de l'organisation d'un séjour court en accueil de loisirs d'une quarantaine d'enfants entre le 20 et le 24 juillet 2015 à la base de loisirs des Terres Rouges, elle sollicite la commune afin de savoir s'il serait possible de mettre à disposition une salle communale afin d'assurer la sécurité des enfants en cas d'intempéries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, informe que la commune mettra à disposition la salle des fêtes entre le 20 et le 24 juillet en cas de nécessités dues aux intempéries.

### Travaux de réfection des chemins communaux

Madame le Maire présente à l'assemblée :

- d'une part : les devis reçus pour la réfection de chemins communaux dont le moins disant émane de la SARL DOSSOT FRERES pour un montant HT de 5.950,00 euros soit un montant TTC de 7.140,00 euros
- d'autre part : la délibération de l'Association Foncière de Clérey, informant de leur participation aux travaux de réfection des chemins à hauteurs de 2.300,00 euros.

L'entreprise retenue sera contactée et la facturation se fera à proportion des prises en charge respectives (commune 4.840,00 euros et AFR 2.300,00 euros).

### Avancée du projet de réfection de l'école

Madame le Maire propose à Monsieur Delattre de présenter le plan de l'existant et du projet établi par Madame Carole Blouet et proposé lors de la dernière réunion de la commission des bâtiments en date du 2 juin 2015.

Madame le Maire précise que le plan présenté a été préféré à un autre projet dans lequel le locatif était plus développé, la priorité de la commune étant donné aux classes.

### Inscriptions scolaires

Madame le Maire rappelle qu'en début d'année, l'Inspectrice de l'Education Nationale l'avait contacté pour lui annoncer un risque de fermeture d'une classe par manque d'effectif.

Madame Mastrantuono, Directrice de l'Ecole, nous annonce que contrairement à cette perspective, les inscriptions sont supérieures aux prévisions ce qui pose le problème de capacité du dortoir. Des contacts seront pris avec les personnes compétentes pour trouver une solution.

### Travaux de voirie

Madame le Maire informe des contacts pris avec différentes entreprises de travaux publics et de la réception de devis. Le Service Local d'Aménagement (SLA) ayant été consulté, des demandes de modifications ont été adressées aux entreprises. Après de nouvelles rencontres, deux entreprises ont donné suite. Madame le Maire présente leurs propositions concernant les travaux à effectuer Rues de la Fontaine, de la Vallée de la Seine, Saint Pierre, du Lac, sur la RD 671 et Avenue de la Gare. L'avis de Monsieur GRUET du SLA sera de nouveau sollicité.

### Extension du réseau d'eau potable Chemin des Terres Blanches

Suite à la demande du propriétaire de la parcelle ZK n°72, située en zone UC, une demande a été adressée au Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube afin de connaître le coût de l'extension du réseau d'eau potable Chemin des Terres Blanches.

Ce dossier sera réétudié au moment de la réalisation du budget 2016.

### Compte rendu de la Commission Patrimoine et Découverte

Suite à la dernière réunion de la Commission Patrimoine et Découverte, Madame Patricia JALOUX explique qu'il serait nécessaire d'entretenir les petits chemins, de chercher à préciser la signalisation, trouver une appellation des parcours pour éditer un fascicule mis à disposition des usagers et mettre en place un parcours découverte à destination des enfants.

### Adhésion au Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO)

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'adhésion au PNRFO.

Le Conseil Municipal accepte le principe.

Le Maire propose de contacter le Parc pour avoir une information complémentaire avant de prendre une décision.



### Organisation des festivités du 14 juillet

Madame le Maire informe que compte tenu de l'indisponibilité le 13 juillet des sapeurs pompiers chargés du tir du feu, ce dernier aura lieu le samedi 11 juillet à la suite de la retraite aux flambeaux. Le dimanche 12 juillet, se tiendra la course cycliste « Prix de Clérey ». Les festivités du 14 juillet se tiendront comme à l'ordinaire. Un programme des festivités sera distribué dans les boîtes aux lettres.

### Randonnée pédestre

La randonnée pédestre se tiendra cette année le 6 septembre

### Concours des Maisons Fleuries

Le concours des maisons fleuries aura lieu cette année. La commission passera dans le village pour établir un classement.

**La séance est levée à 23 heures 00.**

**Ont signé, les membres présents,**

**Le Maire,**

**Les Conseillers Municipaux,**